

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 mai 2024

PRISE EN CHARGE INTÉGRALE DES SOINS LIÉS AU TRAITEMENT DU CANCER DU
SEIN - (N° 2643)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 42

présenté par
M. Roussel

ARTICLE PREMIER

I. – À la première phrase de l’alinéa 12, substituer aux mots :

« les médecins oncologues fournissent » ;

les mots :

« le médecin oncologue fournit » ;

II. En conséquence, à la même phrase du même alinéa, substituer au mot :

« invitent » ;

le mot :

« invite ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel